

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
26 février 2026
Date d'affichage de l'avis
26 février 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
N° d'ordre
D_2026_2_6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 4 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, B. LORRY, C. CHUBURU, M.-C. LALANNE, M. PULVINET, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, L. POUTS-SAINT-GERME, P.-H. NAU-HENDEL.

Ont donné pouvoir : C. BERDUCQ à C.CHUBURU, R. CARDY à L. POUTS-SAINT-GERME.

Etaient absents : A-L.POMME-CASSIEROU, C. BERDUCQ, R. CARDY.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme C. CHUBURU.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE BOEIL-BEZING MARS 2026

Monsieur le Maire,

→ informe de la révision du document suite à la réglementation : le décret n° 2022-907 du 20/06/2022 dispose en son article R 731-8 I du code de sécurité intérieure que le délai de révision des PCS ne peut excéder 5 ans.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, Et après en avoir
délibéré,**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

→ approuve la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté et joint à la présente délibération ;

→ charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de mise en œuvre du PCS et de le transmettre aux différents services et préfecture ;

→ dit que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application ;

→ charge Monsieur le maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le préfet des Pyrénées - Atlantiques.

Délibération certifiée exécutoire

- DECIDE** de faire appel au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion Locale pour effectuer la numérisation du PLU actuellement en vigueur au format validé par le Conseil National de l'Information Géographique ;
- AUTORISE** le Maire à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Marc DUFAU